26 nov 2026 -11:03

COMMUNIQUE DE PRESSE du RISK MANAGEMENT GROUP - Infections respiratoires : Plan hivernal activé et code jaune en vigueur

Chaque année, on observe une augmentation des infections respiratoires durant les mois d'hiver et, par conséquent, une pression accrue sur le système de soins de santé. Afin de maîtriser au mieux ces pics hivernaux, le Risk Management Group (RMG) dispose d'une version mise à jour du « Plan hivernal Infections respiratoires ». La Conférence interministérielle de la Santé publique (CIM), réunissant tous les ministres de la Santé et du bien-être, confirme le plan pour l'hiver à venir.

Le Plan hivernal est élaboré à partir des évaluations des saisons précédentes et des données scientifiques disponibles. Il ne contient que des recommandations et des conseils, donc aucune obligation. Les infections respiratoires les plus courantes en Belgique sont principalement la grippe (influenza), le SARS-CoV-2 (le « coronavirus » qui provoque le COVID-19), le virus respiratoire syncytial (VRS) et le Streptococcus pneumoniae (le « pneumocoque »).

À l'exception du COVID, qui présente encore des phases de forte intensité et des vagues imprévisibles, les pics des autres infections respiratoires sont relativement faciles à prévoir. La saison hivernale des agents pathogènes respiratoires s'étend généralement d'octobre à avril.

Recommandations par niveau d'attention et par secteur

Le Plan hivernal contient des recommandations par niveau d'attention et par secteur d'activité (lieu de travail, transports publics, voyages internationaux, réunions privées et événements publics).

Il existe 4 codes couleurs :

- Code vert : la circulation des infections respiratoires est faible et la pression sur le système de santé est sous contrôle.
- Code jaune : la circulation des infections respiratoires est modérée et la pression sur le système de santé est sous contrôle.
- Code orange : la circulation des infections respiratoires est forte et la pression sur le système de santé est importante.
- Code rouge : la circulation des infections respiratoires est très forte et il y a une surcharge du système de santé.

L'environnement de vie des enfants et des adolescents est préservé au maximum, et des exceptions existent pour les personnes pour qui le port du masque n'est pas possible.

En suivant correctement les recommandations, chaque citoyen contribue à sa sécurité, à celle de ses proches et des personnes vulnérables, et évite ainsi une pression excessive sur le système de soins. Il est en effet dans l'intérêt de tous que l'ensemble des soins, pas seulement ceux liés aux infections respiratoires, puisse se dérouler normalement et en temps voulu.

Code jaune

Ce 26/11/2026 , le niveau d'attention pour les infections respiratoires a été relevé du code vert au code jaune. Cela signifie qu'il y a une augmentation claire des infections respiratoires, mais que la pression sur le système de santé est encore sous contrôle.

En suivant bien les recommandations de base, valables toute l'année, on peut limiter ensemble le risque de passer en code rouge et éviter une surcharge de notre système de santé :

Les recommandations de base suivantes s'appliquent donc :

- En adoptant une bonne hygiène, en vous lavant régulièrement les mains avec de l'eau et du savon, et en toussant ou éternuant dans un mouchoir en papier ou dans votre coude, vous protégez aussi vos proches et les personnes vulnérables ;
- Si vous êtes malade : prenez soin de vous, restez à la maison et évitez les contacts afin de ne pas contaminer les autres ;
- La meilleure protection reste la vaccination. Si vous n'avez pas encore été vacciné cette saison, et que vous êtes vulnérable ou que vous prenez soin d'une personne vulnérable, que vous êtes enceinte ou que vous souhaitez le devenir, ou que vous travaillez dans le secteur des soins : il est maintenant grand temps de mettre à jour vos vaccinations contre le COVID-19, la grippe, le VRS (Virus Respiratoire Syncytial) et les pneumocoques. Votre médecin ou votre pharmacien peut vous conseiller à ce sujet.

Vous êtes vulnérable si :

- vous avez plus de 65 ans;
- vous avez une maladie chronique des poumons, du cœur, du foie ou des reins, des maladies métaboliques (y compris le diabète), ou des maladies neuromusculaires ;
- vous avez un trouble de l'immunité ;
- vous êtes enceinte.

Les nourrissons sont également vulnérables.

Les recommandations additionnelles en code jaune soulignent l'importance d'une bonne aération et ventilation :

L’aération est une méthode très simple mais surtout efficace pour éviter de contracter ou de propager des infections respiratoires. Ouvrez les fenêtres et les portes plusieurs fois par jour pendant quelques minutes, de préférence sur des côtés opposés de la pièce (« aération traversante »), et veillez à ce que toutes les grilles de ventilation restent dégagées afin de créer un bon flux d’air et assurer un apport constant d’air frais.

Ventilation mécanique : Si vous disposez d'un système de ventilation mécanique, tel qu'un système d'extraction ou de ventilation double flux, assurez-vous qu'il fonctionne correctement et qu’il soit régulièrement entretenu et réglé, et augmentez sa puissance lorsqu'il y a plusieurs personnes dans la pièce. Plus d’informations sur l’aération et ventilation : https://www.health.belgium.be/fr/air-interieur-sain.

Le RMG reste vigilant pour réagir et communiquer rapidement en cas de changements épidémiologiques importants. Nous espérons que la situation s’améliorera rapidement afin que nous puissions réduire les recommandations.

Pour plus d’informations concernant les recommandations, consultez le site web du SPF Santé publique.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
http://www.health.belgium.be

Justine Cerise
Porte-parole (FR)
+32 (0)499 27 40 30
+32 (0)2 524 99 13
justine.cerise@health.fgov.be

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 (0)2 524 99 21
+32 (0)475 93 92 71
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be

© 2026 - news.belgium.be